

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/08/2025 - B2025/012890 - 2017 B 00054 - 824 707 913 - 2GTC

# 2GTC

\*.\*.\*

12890

SAS au capital de 500 €  
Siège social : 81, Avenue Joseph Louis Ortolan  
83100 TOULON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

RCS TOULON B 824 707 913

## PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025

Exercice clos le 31.12.2024

I

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 19 heures. Les actionnaires de la société par actions simplifiée 2GTC, au capital de 500 €, divisé en 500 actions de 1 € chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame ARONI Agnès présidente.

Monsieur GHIO Fabien, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

La présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant à distance, possèdent 500 actions sur les 500 actions formant le capital social et ayant droit de vote peut valablement délibérer.

II

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires.
- La feuille de présence signée des membres du bureau.
- Les statuts de la société.
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Décembre 2024.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion de la présidente.

AA  
CF

Puis, la présidente déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

### III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des rapports qui les concernent ; quitus à la présidente.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la présidente présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant énoncés. Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### IV

#### Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après que le rapport de gestion de la présidente lui ait été présenté, approuve dans toutes leurs parties le rapport de la présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale donne en conséquence à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

NA

GF

## **Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition de la présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, soit un bénéfice de 3 326 euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau créditeur : 3 326 €

La réserve légale étant dotée dans sa totalité pour un montant de 50 €.

### **Dividendes distribués :**

- Distribution de dividendes bruts : 16 883 €

Dont 16 883 € prélevés sur le report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs.

Le solde du report à nouveau après affectation et distribution, s'élève à (+) 25 605 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

## **Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

## **Résolution 4 : Rémunération de la présidente**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération attribuée à la présidente pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

AA

CT

## **Résolution 5 : Pouvoirs pour les formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

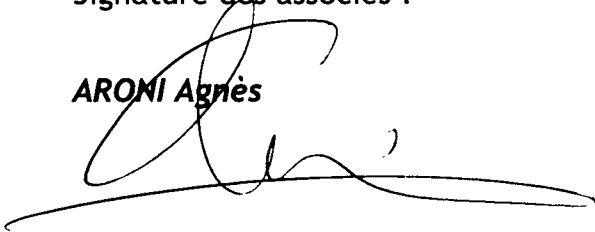
**V**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

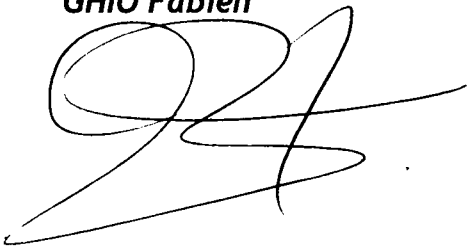
Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par les associés.

Signature des associés :

**ARONI Agnès**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aroni', written over a horizontal line.

**GHIO Fabien**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ghio', written in a stylized, cursive manner.

AA  
GF

# 2GTC

\*.\*.\*

SAS au capital de 500 €  
Siège social : 81 Avenue Joseph Louis Ortolan  
83100 TOULON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

RCS TOULON B 824 707 913

## Rapport de gestion de la présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Madame ARONI Agnès, associée et présidente de la SAS 2GTC, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, conformément à l'article L.227-9 du code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 26 juin 2024 au siège de la société.

### I - Situation comptable :

La société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant de produits d'exploitation de 101 585 € contre des produits d'exploitation de 170 190 € sur l'exercice antérieur, soit une diminution de (-) 40,31 %.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à 94 796 €, contre 148 464 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de (-) 36,15 %, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 6 789 € contre un bénéfice de 21 726 € pour 2023, en baisse de (-) 68,75 %.

Compte tenu de produits financiers nuls et des charges financières de 1 295 €, le résultat financier s'élève à un déficit de (-) 1 295 € contre un résultat financier déficitaire de (-) 373 € l'année précédente.

Compte tenu que les produits exceptionnels sont nuls et que le montant des charges exceptionnelles s'élève à 246 €, le résultat exceptionnel est un déficit de (-) 242 € contre un résultat exceptionnel déficitaire de (-) 342 € pour l'exercice antérieur.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 1 922 €.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable après impôt est un bénéfice net comptable de 3 326 € contre 17 541 € sur l'exercice antérieure, soit une diminution de 81,04 %.

AA  
CL

## **II - Activités de la société en matière de recherche et de développement :**

La société n'exerce et n'a exercé, au titre de cet exercice aucune activité en matière de recherche et de développement.

## **III - Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :**

Néant.

## **IV - Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice :**

Néant.

## **V - Evolution prévisible et perspective d'avenir :**

Au cours de cet exercice comptable, le chiffre d'affaires a été de 101 585 €, contre 170 187 € pour l'exercice précédent ; cette importante diminution est tout de même parvenue à générer un chiffre d'affaires qui a permis d'absorber les charges d'exploitation de 94 796 € en forte baisse, générant ainsi un bénéfice d'exploitation à (+) 6 789 €.

La politique envisagée pour le prochain exercice est d'augmenter le chiffre d'affaires tout en maîtrisant des postes de charges d'exploitation, afin d'améliorer d'avantage le résultat d'exploitation. Ceci permettra de consolider les capitaux propres de la société et d'assurer ainsi sa solidité financière.

Considérant ce résultat d'exploitation, le dirigeant doit être attentif à sa politique d'instauration des prix, à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement moins couteuse. La communication et la collaboration avec les fournisseurs sont également essentielles pour faire face aux défis de l'inflation et assurer une croissance durable.

## **VI - Présentation des comptes annuel et affectation du résultat :**

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

Concernant l'affectation du résultat bénéficiaire de 3 326 €, celui-ci sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau créditeur : 3 326 €
- Distribution de dividendes bruts : 16 883 € sur la base de reports à nouveau antérieurs.

AD  
G

## VII - Dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, le tableau reprenant les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices est le suivant :

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2023	24 820 €	24 820 €
31 décembre 2022	18 110 €	18 110 €
31 décembre 2021	-	-

Depuis la loi de finance du 1er janvier 2018, les dividendes sont imposés d'une part sur la quote part des dividendes non assujettie aux cotisations sociales au système « Flat-tax » de 30 %, comprenant les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % et le prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12,8% et d'autre part sur la quote-part des dividendes assujettie aux cotisations sociales au système de la flat tax unique de 12.80% qui concerne l'impôt sur le revenu.

Sur option, les dividendes peuvent être imposés à l'impôt sur le revenu selon le barème par tranches après application de l'abattement de 40 %.

L'option choisie : « Flat tax », son montant s'élève à 5 064 €, concernant la distribution des dividendes bruts de 16 883 € ;

## VIII - Résultat des cinq derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102, alinéa 2, du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

Exercice clos le :	Résultat net comptable :
31/12/2024	3 326 €
31/12/2023	17 541 €
31/12/2022	24 919 €
31/12/2021	35 089 €
31/12/2020	4 594 €

AA  
GF

## **IX - Dépenses et charges non déductibles fiscalement, traitement extra-comptable :**

A partir du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 3 326 €, il a été réintégré le montant des impôts et taxes non déductible pour un total de 4 215 € avec 1 922 € d'impôt sur les sociétés et 2 293 € de taxe sur les véhicules de société,

La somme de 5 025 € correspondant aux amortissements excédentaires a également été réintégrée ainsi que 246 € relatif aux diverses amendes.

Ainsi, le montant du résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés s'établit à la somme de  
12 812 € taxable en totalité au taux réduit de 15 %.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 1 922 €.

Aucun déficit antérieur reportable pour les exercices à venir.

## **X - Filiales, participations et sociétés contrôlées :**

La société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans d'autres sociétés.

## **XI - Information concernant le capital :**

Néant.

## **XII - Convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce**

1- Conventions conclues au cours de l'exercice : néant.

## **XIII - Charges Somptuaires :** (CGI. Art 223 quater et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée.

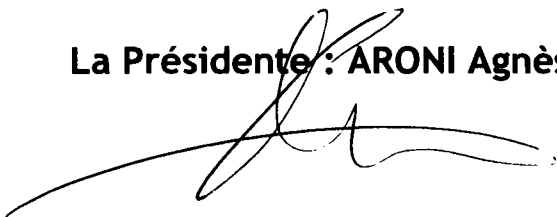
## **XIV - Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial**

(CGI. Art 223 quinquies et 39-5)

Néant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

**La Présidente : ARONI Agnès**



WA  
er

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012024

31122024

Désignation de la société:

S A S 2GTC

Adresse du siège social:

81 Av. Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON

SIRET 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Bâtiment - Maçonnerie Générale

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15% 12 812

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A

Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Impôts nettes soumises à la contribution 2,5%

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI x NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Ces notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & 71 AVENUE SADI CARNOT

3130 LA GARDE

Tél: 04.94.147.147

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 14/03/2025

Lieu: TOULON

Qualité et nom du signataire:

La présidente: ARONI Agnès

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature

Attestation de conformité fiscale (ECF)

Cécile Aroni

## IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis  
2025

## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

**H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
5	6	7	8				

**I DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION****REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À</b>	<b>0 %      15 %      19 %</b>
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise S A S 2GTC Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 81 Av. Joseph Louis Ortolan 83100 TOULON  
 Numéro SIRET \* 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	34 461	12 250	22 211	30 445	
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>048</b>	34 461	12 250	22 211	30 445	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	13 664		13 664	21 408
		Autres * (3)	072	074	13 272		13 272	10 322
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	16 431		16 431	26 537	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 586		1 586	1 146	
	<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>098</b>	44 952		44 952	59 413
	<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>112</b>	79 413	12 250	67 163	89 858

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
<b>PASSIF</b>							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	500		500	
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126	50		50	
	Réserves réglementées*	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132				
	Report à nouveau	134	134	22 279		21 622	
	Résultat de l'exercice	136	136	3 326		17 541	
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
	<b>Total I</b>		<b>142</b>	<b>142</b>	26 156		39 712
Provisions pour risques et charges	154	154					
<b>Total II</b>		<b>154</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	23 137		28 659	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	166	6 632		9 817	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172	3 399		8 361	
	Comptes courants d'associés	173	173	861		2 314	
	Autres dettes	175	175	1 914		995	
	Produits constatés d'avance	174	174				
	<b>Total III</b>		<b>176</b>	<b>176</b>	41 007		50 146
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>	<b>180</b>	67 163		89 858	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise S A S 2GTC

Néant

\*

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le									
		L3	1	2	2	0	2	4	L3	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209							210						
	Production vendue { biens services * }	215							214						
		217							218				101 585		170 187
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222						
	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitation reçues								226						
	Autres produits								230						2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232				101 585		170 190
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises) *								236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238				3 933		27 306
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240						
	Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)								242				78 937		114 529
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				1 398			244				3 691		1 821
	Rémunérations du personnel *								250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255							254				8 234		4 750
	Dotations aux provisions								256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259							262				1		58
		260													
	Total des charges d'exploitation (II)								264				94 796		148 464
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>								270				6 789		21 726
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280							
	Produits exceptionnels (IV)							290						10 000	
	Charges financières (V)							294				1 295		373	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347							300				246		10 342
		348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)								306				1 922		3 470	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>								310				3 326		17 541	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2														
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318				5 025		
	Provisions non déductibles *								322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324				4 215		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247							330				246		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sixties)	986						987							
	(FR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181						989							
	Divers (44 quaterdecies) ZFA NG	345						344							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														
	Zone franche urbaine (44 octies A)								127						
Jeune entreprise innovante (44 sixties A)								991							
Investissements et souscriptions outre-mer								346							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								993							
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1		Déficit col. 2					352				12 812		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)														
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :														
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1		Déficit col. 2					370				12 812		372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise S A S 2GTCNéant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450	3 591	452		454		456	3 591	456	3 591	3 591	3 591
	Matériel de transport	460	30 000	462		464		466	30 000	466	30 000	30 000	30 000
	Autres immobilisations corporelles	470	870	472		474		476	870	476	870	870	870
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>34 461</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>34 461</b>	<b>496</b>	<b>34 461</b>		<b>34 461</b>
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		512		514		516			
	Constructions	520		522		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	992	542	360	544	360	544		546	1 352	1 352	1 352
	Matériel de transport	550	2 528	552	7 500	554	7 500	554		556	10 028	10 028	10 028
	Autres immobilisations corporelles	560	496	562	374	564	374	564		566	870	870	870
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>4 016</b>	<b>572</b>	<b>8 234</b>	<b>574</b>	<b>8 234</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>12 250</b>		<b>12 250</b>
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	595	595	595	595	595
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	<b>599</b>	<b>599</b>	<b>599</b>	<b>599</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374				10	413
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				8	582
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2024	et clos le : 31/12/2024	Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-N01-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S A S 2GTC

ADRESSE (voie) 81 Av. Joseph Louis Ortolan

CODE POSTAL 83100 VILLE TOULON

Table with 5 columns: Description, 901, 903, 904, 906. Rows include NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE, NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE, and TOTAL DES LIGNES 901 + 903.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille GHIO Prénom(s) FABIEN

Nom d'usage % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 495

Naissance : Date 021174 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR

Adresse : N° 81 Voie AV JOSEPH LOUIS ORTOLAN

Code postal 83100 Commune TOULON Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLI: pour Mademoiselle. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.